COVSTVMES
DE LA CITE ET VILLE
DE
RHEIMS
VILLES ET VILLAGES
REGIS SELON ICELLES.

AVEC LES COMMENTAIRES SVR chacun Article, authorisez & confirmez par les Loix Romaines, & par les Interpretes, par les Conferences d'autres Coustumes, par les Ordonnances, & par les Arrests qui seruent à l'interpretation du Texte, & à la decision des questions qui s'y presentent.

Par **M. IEAN BAPTISTE DE BVRIDAN**, *Docteur & Professeur ordinaire és Droicts en l'Vniuersité dudit Rheims, & Aduocat en Parlement.*

OVVRAGE POSTHVME.

Donné au Public, par les soins de **Mr. DE BVRIDAN** son Fils.

BIBLIOTHEQUE DES AVOCATS

A PARIS,

Chez **LOVIS BILLAINE**, au Palais, dans la grande Salle, à la Palme, & au grand Cesar.

M. DC. LXV.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.